



**EHVS**  
**DOEUIL SUR LE MIGNON**  
**14/06/2015**  
**Règlement tournoi U8-U9**

**Inscription au tournoi :**

**Article 1 :** Cette manifestation est un tournoi de football pour les équipes U8/U9. ET U10F pour 16 équipes ouvert à tous les licenciés (licence ou certificat médical + carte d'identité).

**Article 2 :** Chaque équipe voulant s'inscrire à ce tournoi devra se manifester par mail ou téléphone avant le VENDREDI 06/06/25. Lors de l'engagement, chaque équipe doit communiquer la liste complète des joueurs qui la compose en mentionnant leur nom, prénom et numéro de licence (ou certificat médical + carte identité).

**Article 3 :** Chaque équipe peut être composée de :8 joueurs pour les catégories U8, U9 à U10F (5 joueurs de champs+ 3 remplaçants)

**Déroulement du tournoi :**

**Article 4 :** Le tournoi se déroule en 1 phase de poule sous forme de championnat, puis en 1 phase de matchs à élimination direct avec ensuite des matchs de classement. Les règles applicables en matière de jeu sont celles de la FFF et du district, applicable tout au long de la saison.

**Article 5 :** En cas d'égalité à l'issue des matchs de poules, c'est :

1. Le goal average particulier
2. La différence de buts générale
3. La meilleure attaque
4. La meilleure défense

En cas de match nul pendant les matchs de poules, il n'y aura pas de tirs aux buts.

**Article 6 :** Les matchs auront une durée de 10 minutes.

**Article 7 :** Barème des points :

- Match gagné = 4 points
- Match nul = 2 points
- Match perdu = 1 point

**Article 10 :** En cas d'égalité à l'issue d'un match à élimination direct ou d'un match de classement, il ne sera pas procédé à des prolongations. Une séance de tir au but départagera les 2 équipes. Elle regroupera 3 tireurs différents par équipe.

**Responsabilité et discipline :**

**Article 12 :** L'EHVS et la mairie de Doeuil sur le Mignon mettent gracieusement les vestiaires du stade à dispositions des équipes. Ils déclinent toute responsabilité en cas de perte, détérioration ou vol d'objets personnels dans l'enceinte du stade ou des vestiaires.

**Article 13 :** Les organisateurs se réservent le droit d'exclure définitivement du tournoi, toute équipe qui ne respecterait pas le présent règlement ou qui, par ses comportements antisportifs, porterait atteinte au bon déroulement de cette manifestation.